

# VILLE A VILLE

## Questions liées aux défibrillateurs

---

### QUESTION INITIALE :

*« La ville de Lorient a aujourd'hui un parc de 28 défibrillateurs installés dans ses bâtiments municipaux. Certains d'entre eux sont en place depuis 2006. Chaque appareil est vérifié visuellement, en interne, 1 fois/mois par le référent du site avec retour de l'information à notre service. La totalité du parc est également contrôlée 1 fois/an par un prestataire extérieur. La gestion des consommables est assurée par notre service. Nous allons très prochainement devoir renouveler ce marché de maintenance ce qui nous amène à nous poser la question de la durée de vie des défibrillateurs : la moitié de nos appareils ne sont plus sous la garantie constructeur mais toujours en état de marche confirmé par notre prestataire.*

- *Quelle a été la position de votre ville face à des appareils qui ont 10 ans de fonctionnement ? : maintien de ces appareils en place ou remplacement par des appareils neufs ? Avez-vous été interpellés par vos fournisseurs sur le risque encouru à maintenir en place des appareils vieillissants ?*
- *En complément, pour les villes qui ont un contrat de maintenance de leurs défibrillateurs, quels sont les éléments importants à faire valoir dans un contrat ? »»*

Les réponses sont à adresser à Sabine Evano, Responsable Service Communal d'Hygiène et de Santé, à l'adresse [sevano@mairie-lorient.fr](mailto:sevano@mairie-lorient.fr) en mettant en copie [secretariat@villes-sante.com](mailto:secretariat@villes-sante.com)

---

### REPONSES DES VILLES-SANTE

#### Amiens

---

« Nous avons un parc de plus de 50 défibrillateurs dont certains vont approcher les 10 ans. Nous n'avons pas de préconisation du fournisseur concernant une « durée de vie » des appareils par conséquent le remplacement des appareils n'est pas à l'ordre du jour. Nous n'avons pas été interpellé par les fournisseurs (Medtronic et Defibtech)

Nous n'avons pas de contrat de maintenance. Dans la mesure où vous assurez les interventions concernant les consommables (piles pour l'autocontrôle, batteries, électrodes) à quoi sert la maintenance ? Quels points vous a-t-elle fait remonter ? »

Contact : Patrick Kerros, Direction de la Cohésion Sociale et du CCAS, Responsable du service municipal de santé publique, [p.kerros@amiens-metropole.com](mailto:p.kerros@amiens-metropole.com)

## Besançon

---

« • Concernant notre position au regard des appareils ayant 10 ans de fonctionnement (maintien, remplacement, risque encouru) :

La majorité des appareils gérés par la Ville de Besançon a été achetée en 2008, 2009. Ils dépasseront les 10 ans au cours du prochain contrat de maintenance. Ils seront maintenus en place jusqu'à une défectuosité nécessitant leur remplacement. Notre société de maintenance actuelle ne considère pas qu'un appareil « âgé » et donc hors garantie, présente un risque du moment qu'il est correctement entretenu.

• Concernant le contrat de maintenance, voici les éléments que nous avons jugés importants de mentionner dans le CCTP :

La ville de Besançon est en cours de renouvellement de son marché de maintenance pour 40 appareils.

- Dans le cadre de la maintenance préventive nous avons souhaité qu'une vérification trimestrielle soit organisée par le prestataire. Les consommables seront remplacés impérativement à leur date de péremption.

- Dans le cadre de la maintenance corrective, intervention du prestataire sous un délai de 24 h après connaissance de l'anomalie.

- Proposition par le titulaire du marché d'une initiation à l'utilisation du DAE avec une formation au massage cardiaque 1 fois par an à destination des personnels exerçant leurs activités à proximité d'un DAE. »

Contact : Direction Hygiène-Santé, [secretariat.hygiene-sante@besancon.fr](mailto:secretariat.hygiene-sante@besancon.fr)

## Bouguenais

---

« La ville de Bouguenais a aujourd'hui un parc de 9 défibrillateurs installés dans ses bâtiments municipaux. Un d'entre eux est en place depuis 2004. Chaque appareil est vérifié visuellement, en interne, 1 fois/semaine par le référent du site.

La totalité du parc est également contrôlée 1 fois/3 ans par un prestataire extérieur (Schiller) pour le contrôle technique. La gestion des consommables est assurée par notre service.

Nous allons très prochainement devoir renouveler une partie de nos défibrillateurs, notre fournisseur nous ayant contacté pour nous interpeller sur le risque de mauvais fonctionnement lié à la carte SPU qui a une durée de vie limitée.

Il nous est proposé soit de remplacer ces défibrillateurs qui ont plus de 10 ans, soit d'en faire la location avec un contrat de maintenance et reprise des anciens DAE.

Nous sommes actuellement en pleine réflexion par rapport à cela et le coût du remplacement ou de la location qui demande un budget important à prévoir. Nous nous demandons également dans quelle mesure aujourd'hui cette question pourrait faire l'objet d'un traitement au niveau de Nantes Métropole.

Espérant avoir pu contribuer à votre questionnement, nous sommes très intéressés par les différents retours qui seront faits sur ce sujet. »

Contact : Florian Lavoyer, Responsable Secteur Soins et Promotion de la Santé, Service Action Sanitaire et Sociale, [florianlavoyer@ville-bouguenais.fr](mailto:florianlavoyer@ville-bouguenais.fr)

## Châteauroux

---

« La Ville de Châteauroux possède un parc de défibrillateurs cardiaques, et ce, depuis 2007. Nous ne disposons pas de contrat de maintenance et nos appareils sont contrôlés en deux temps :

a/ hebdomadaire par des référents (en poste sur les sites équipés et qui vérifient la mention "OK" attestant le bon fonctionnement des appareils (autotest))

b /mensuellement par un agent en charge de l'ensemble des défibrillateurs cardiaques, qui contrôle le bon fonctionnement général du matériel (ouverture de la borne, test de l'alarme, vérification de la mention "ok", présence de la trousse de secours....).

Récemment, nous avons interpellé nos fournisseurs afin de connaître la durée de vie préconisée pour ce type d'appareils. La réponse est unanime, si l'auto-test de l'appareil ne présente pas d'anomalie, celui-ci est en état de fonctionnement et ne nécessite ni de réparation, ni un éventuel remplacement (quelquesoit sa date d'acquisition). De ce fait, à ce jour, nous n'envisageons pas le remplacement de nos appareils les plus anciens.»

Contact : Anne David, Infirmière, Service Santé Publique - Direction Enfance, Education, Jeunesse et Santé Publique, [anne.david@chateauroux-metropole.fr](mailto:anne.david@chateauroux-metropole.fr)

## Grenoble

---

« La Direction Santé Publique et Environnementale de la Ville de Grenoble n'a eu en charge que la réalisation d'une cartographie des défibrillateurs présents sur le territoire de la commune.

Sur un total de 86 défibrillateurs présents, seul 15 sont installés par les services de la Ville dans des bâtiments municipaux (6 dans des stades et gymnases, 5 dans les piscines et 4 dans des lieux d'accueil du public).

Ces équipements ont été acquis directement par les différents établissements concernés auprès d'un fournisseur sélectionné par le service des achats.

Chaque responsable d'établissement est en charge de la maintenance visuelle et du changement des consommables (piles et électrodes).

Ce parc de défibrillateurs est ancien (près de 10 ans pour la plupart), mais aucune démarche de renouvellement de ce parc n'est programmé et/ou envisagé. »

Contact : Hugues Fradet, Mission Evaluation des Risques Sanitaires, Direction Santé Publique et Environnementale, [hugues.fradet@ville-grenoble.fr](mailto:hugues.fradet@ville-grenoble.fr)

## Montpellier

---

« Aucun de nos appareils n'a atteint les 10 ans de fonctionnement. Concernant le maintien ou le remplacement, le marché des défibrillateurs étant encore assez jeune (2008) nous ne disposons pas de recul suffisant pour évaluer notre position.

Cependant il convient de comparer le prix des coûts de remplacements des consommables (batterie – électrodes) sur plusieurs années avec le prix d'achats de nouveaux appareils.

Nos consommables étant sur la durée, d'un coût relativement peu élevé, le maintien de nos appareils semblent être la meilleur position;

De plus si le prestataire extérieur qui effectue la maintenance confirme le bon fonctionnement des appareils il ne nous semble pas opportun de devoir les renouveler.

**Voici les éléments importants que nous conseillons de faire valoir dans un contrat :**

- une visite annuelle obligatoire à titre préventif, avec établissement d'un rapport de bon fonctionnement
- Autant de visites que nécessaire à titre curatif (préciser si facture éventuelles pour chaque déplacement ou inclus dans un pack), avec établissement d'un rapport d'intervention
- Une assistance téléphonique (préciser les horaires d'ouvertures)
- Une maintenance après chaque utilisation (vérification de l'état de fonctionnement du DAE, changement des électrodes et de la trousse d'urgence)
- Prêt de DAE si réparation nécessaire après période de garantie
- Le service de maintenance devra intervenir sous 72 heures en cas de problème sur le mobilier et les DAE et prévoir un échange en cas de panne du matériel non réparé immédiatement.
- Le prestataire devra s'engager à ce que les électrodes soient remplacées dans les 72 heures après chaque utilisation
- Assistance à l'extraction des données ECG après utilisation thérapeutique
- Attestation fabricant précisant la capacité du fournisseur à réaliser la maintenance de la marque
- Si sous-traitance : Indiquer l'objet social du sous-traitant et fournir la preuve de sa Responsabilité Civile Professionnelle
- Dans le cas d'un retrait de fourniture ou consommable (matériel vigilance), le candidat s'engage à informer la Ville et remplacer le produit dans les 72h.»

Contact : Karine Barbier, Responsable du service Cohésion sociale, [Karine.barbier@ville-montpellier.fr](mailto:Karine.barbier@ville-montpellier.fr)

## Toulouse

---

« A Toulouse, les DAE les plus anciens n'ont que 7 ans.

### Maintenances préventive avec fourniture des pièces

- un contrôle périodique au moins annuel du matériel, DAE et accessoires
- Gestion des dates de péremption des accessoires, électrodes et batteries
- Organiser des réunions de formation et sensibilisation des référents sur les sites d'implantation

### Maintenance curative avec la fourniture des pièces

- une assistance téléphonique (hot line) et une adresse mail sur une amplitude horaire minimale de 8h à 19h, 7j/7j.
- Une intervention sur site, dans les 48h, en cas de problèmes non résolu par la hot line sur le défibrillateur ou le boîtier ou d'utilisation thérapeutique..
- Remplacement d'un DAE qui serait indisponible ou hors service.

### Assistance

- Veille réglementaire et juridique
- Alertes matériovigilance »

Contact : Dominique Bourgois, Directrice, Service Communal d'Hygiène et de Santé, [dominique.bourgois@mairie-toulouse.fr](mailto:dominique.bourgois@mairie-toulouse.fr)

## Valence

---

« Nos appareils arrivent seulement à 10 ans l'année prochaine ,il a était convenu de procéder au changement peu à peu à partir de cette année.

Nous n'avons pas été interpellé par les fournisseurs puisqu'aucun texte ne mentionne la durée de vie des défibrillateurs.

Pour information , les pompiers les changent tous les 10 ans pour usure.

A la ville de Valence nous avons 25 défibrillateurs et nous avons fait le choix de ne pas prendre de maintenance extérieure.

Chaque défibrillateur a été acheté auprès d' un fournisseur qui doit nous informer de tous les rappels si défaillance.

Un cahier de maintenance avec suivi annuel et mensuel est organisé par la ville.

Nous avons une fiche de référence pour chaque défibrillateur avec le numéro d'identification , les dates de péremption des batteries et électrodes ,les tests pratiqués lors de notre visite annuelle ainsi que les différentes interventions réalisées.

Chaque défibrillateur est surveillé mensuellement par l'équipe se trouvant à ses cotés.

Une étiquette de suivi mensuel est mise en place sur l'appareil.»

Contact : Jenny Bellier, Infirmiere de santé publique, [jenny.bellier@mairie-valence.fr](mailto:jenny.bellier@mairie-valence.fr)